

# digilor

présente l'application réalisée pour  
**le Conseil National du Réseau  
CERFRANCE**

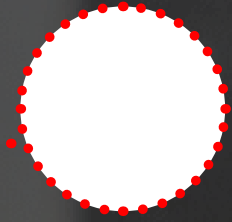




CERFRANCE

## ÉCRAN DE VEILLE

L'application se met automatiquement en veille après un temps d'inutilisation. Cet écran incite l'utilisateur à interagir avec l'application.



La facture électronique arrive !  
Êtes-vous bien informés ?

Tester mes connaissances



# Pour participer au Quiz Cerfrance, merci de renseigner les champs ci-dessous

Nom\*

Demartis

Prénom\*

Salomé

E-mail\*

design@digilor.com

Téléphone

060609089

Adresse

1 rue du mail

Code postal de l'adresse professionnelle\*

69001

\*Champs obligatoire



J'ai lu et accepte les éléments repris ci-dessous :

Le Conseil National CERFRANCE traite les données recueillies pour être en mesure de vous transmettre le Livre blanc « des petites entreprises » et pour vous proposer de découvrir les offres du Réseau CERFRANCE. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, vous pouvez consulter la page suivante de notre site web : <https://www.cerfrance.fr/rgpd>

## FORMULAIRE

L'utilisateur peut saisir ses coordonnées à l'aide d'un clavier virtuel qui apparaît à l'écran.

Envoyer



À partir de quelle date toutes les entreprises auront-elles l'obligation de recevoir les factures au format électronique ?

01/01/2023

01/01/2024

01/01/2025

01/01/2026

Valider

### RÉPONSES

L'utilisateur peut choisir une seule réponse parmi 4 propositions par question.



À partir de quelle date toutes les entreprises auront-elles l'obligation de **recevoir** les factures au format électronique ?

01/01/2023

01/01/2024

01/01/2025

01/01/2026

Valider



À partir de quelle date toutes les entreprises auront-elles l'obligation de **recevoir** les factures au format électronique ?

01/01/2023 ✓

01/01/2024

01/01/2025

01/01/2026

Question suivante

Oui, même les TPE/  
PME seront  
concernées dès le 1er  
janvier 2023 !

### COMMENTAIRES

Chaque réponse peut être suivie d'un complément d'informations afin d'enrichir la connaissance de l'utilisateur.



À partir de quelle date toutes les entreprises auront-elles l'obligation d'émettre les factures au format électronique ?

01/01/2023

01/01/2024

01/01/2025

01/01/2026

Valider





# CERFRANCE

Merci d'avoir participé au Quiz Cerfrance.  
Retrouvez une personne de l'équipe Cerfrance sur notre  
stand afin de récupérer votre cadeau !

Découvrez le Réseau Cerfrance sur [www.cerfrance.fr](http://www.cerfrance.fr)



# digilor

Découvrez nos applications sur notre site web :

[En savoir plus](#)

Contactez notre service commercial :

01 41 68 23 76

[contact@digilor.fr](mailto:contact@digilor.fr)

2 Boulevard de la Libération

93200 SAINT-DENIS

[www.digilor.fr](http://www.digilor.fr)